



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 11 juin 2013 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TOULOUSE** (31) à :

BONNET Sophie
CATTIAUX Elodie
CLAUZET Marlene
CORTES Sophie
ESCARBOUTEL Laetitia [avec les félicitations du jury]
JABEL Myriam
LLAU Charlotte
LONGO Aurore
MARTY Laura
MONS épouse BUTTERLIN Marie
MOUISSET Elodie
PELISSIER Camille
PUJOL Alexandra
RASPAUD Maïdou
SAUCRAY Alice [avec les félicitations du jury]
SEGOND Marina
SELLE Cecile
SORIANO Vanessa

Fait à Paris, le 11 juin 2013,
le président de jury, Daniel BURLET

Pour le président et par autorisation,
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel Le Diréach